Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212200653-20260709-20260709035-DE

MAIRIE
DE
GOUDELIN
22290

REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de GOUDELIN

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LE FAUCHEUR Laurent.

Convoqués : LE FAUCHEUR Laurent, SÉHAN Alain, LE MOAL Brigitte, ROUAULT Anne-Marie, GAUVAIN Michaël, TATON Bruno, MALLARGÉ Bernard, THOMAS Gwénaël, LEFEBVRE Nathalie, CORRIO Karine, DONZEL Cécile, BRIAND Julien, CAMUS CARIO Morgane, VINCENT Louis, MARQUIER Charles, LE FORESTIER Doriane, POLLET Guillaume, COLLIN Roxane, PARISCOAT Clémence.

Absents : ROUAULT Anne-Marie (pouvoir à LE FAUCHEUR Laurent)
MARQUIER Charles (pouvoir à VINCENT Louis)
THOMAS Gwénaël (pouvoir à TATON Bruno)

Secrétaire de séance : GAUVAIN Michaël

DÉLIBÉRATION N°20260709- 035

Date de convocation : 3 juillet 2026

Objet : Acquisition foncière : autorisation de vente - zone de Kéribot

Leff Armor communauté a réalisé un inventaire de l'ensemble des terrains disponibles au sein des Zones d'Activités Économiques. Cet inventaire est essentiel pour identifier les terrains qui pourront être constructibles au cours de la prochaine décennie.
Suite à différents échanges, les parcelles cadastrées ZE 194 et ZE 117, situées zone de Kéribot ont été retenues comme présentant un intérêt certain pour l'aménagement d'un espace économique.

À ce titre, Leff Armor Communauté souhaite acter l'acquisition de celles-ci.

Prenant en compte le marché actuel, il est proposé de vendre ces 2 terrains à 5 € HT par mètre carré (estimatif) :

	M²	Prix H.T.
ZE 194	2 127	10 635 €
ZE 117	11680	58 400 €
	13 807	**69 035 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à vendre les parcelles cadastrées ZE 194 et ZE 117, situées zone de Kéribot au prix de 5 € HT par mètre carré (environ 13 807 m² estimés) et à signer tous les actes relatifs à cette vente.

- **Dit** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Laurent LE FAUCHEUR